Conciliateur de justice

Deux conciliateurs de justice tiennent des permanences mensuelles au sein de l'Hôtel de Ville de Guérande.

Le conciliateur de justice peut intervenir pour des problèmes de voisinage, des différends entre propriétaires et locataires, des litiges de la consommation, des impayés ou encore des malfaçons de travaux. Cependant, il n'intervient pas pour des litiges d'état civil, de droit de la famille ou de conflits avec l'administration. Il est chargé d'instaurer un dialogue entre les parties pour qu'elles trouvent la meilleure solution à leur litige, qu'elles soient personnes physiques ou morales.

Chaque premier mercredi du mois de 9h à 12h, **Didier Barbé**, juge au Tribunal de commerce de Saint-Nazaire durant 14 ans puis Président pendant 4 ans, reçoit les personnes afin de de permettre le règlement à l'amiable des différends qui lui sont soumis.

Chaque deuxième mercredi du mois de 9h à 12h, c'est au tour de **Patrick Corbeau** de remplir cette mission.

Chaque troisième mercredi du mois de 9h à 12h, **Yves Thomère**, poursuit ce service à la population.

Rendez-vous sur inscription : **02 40 15 60 40**

Ville de Guérande

HOTEL DE VILLE
7 place du marché au Bois
44350 Guérande
Tél : 02 40 15 60 40

HORAIRES :
Lun - Ven : 8h30 > 12h
13h30 > 17h30
Mar : 14h30 > 17h30
Sam : 9h > 12h